



# TÉMOIGNER DE L'EXPÉRIENCE, DES MÉMOIRES ET DES HÉRITAGES DES MIGRATIONS

LE CPA À VALENCE  
LE 16 NOVEMBRE 2018

Ethnopôle « *Migrations, Frontières, Mémoires* » du Cpa, en partenariat avec le festival Migrant'scène (Cimade)





*Le public et les intervenants dans l'auditorium du Cpa. © S. Escande*

Le 16 novembre 2018, le Centre du Patrimoine Arménien (Cpa)<sup>(1)</sup> a accueilli une manifestation culturelle et scientifique régionale dont l'ambition était d'interroger les enjeux de la production et des usages du témoignage en lien avec la migration. Cette rencontre, qui fut un des temps forts de la biennale Traces, a rassemblé une centaine de personnes, parmi lesquelles des travailleurs sociaux, artistes, professionnels de la culture, étudiants, chercheurs en sciences sociales, enseignants, militants associatifs, élus locaux, etc.

## Un cycle de réflexions autour du témoignage

Cette journée d'étude s'inscrit dans un cycle de trois rencontres publiques régionales consacrées au témoignage :

- La fabrique du témoignage oral (Le Rize, Villeurbanne, 2017)<sup>(2)</sup>
- Témoigner de l'expérience migratoire (Valence, 2018)
- Témoins à l'épreuve de la guerre (2019)

Ces différentes journées d'étude visent à interroger la multiplicité des expériences testimoniales du sujet contemporain et notamment à mieux appréhender les domaines de sa production (collecte, enquête, recueil) et de ses utilisations dans différents contextes : travaux scientifiques, expositions, films, productions radiophoniques, pièces de théâtre, etc. Dans sa conception, comme dans ses usages, le témoignage revêt en effet des formes très différentes. On lui prête parfois certains pouvoirs un peu « magiques ». Il pourrait, suppose-t-on :

- compléter, voire faire surgir une histoire oubliée ;
- réparer des « *mémoires blessées* » ;
- servir de substrat scientifique lors d'une enquête puis servir de support pour une exposition où les objets et les archives écrites font défaut ;
- permettre de faire passer certains messages civiques (transmission des valeurs de la République, lutte contre le racisme, l'antisémitisme et autres discriminations liées au genre notamment).

Ce sont quelques-unes de ces thématiques auxquelles les participants de ce rendez-vous valentinois ont tenté de répondre collectivement.

(1) Institution ouverte aux questionnements sur les mémoires des violences historiques (dominations, guerres, massacres et génocides), économiques ou politiques (exils, déplacements de populations, flux migratoires à partir desquels se sont constituées ou reconstituées des diasporas et des communautés sur leur terre d'accueil).

(2) <https://memorha.hypotheses.org/139>

## Témoigner de la migration : pour qui ? Pourquoi ? Comment ?

Pour les organisateurs de cette journée d'étude, il s'agissait de réfléchir aux enjeux éthiques, politiques et méthodologiques que soulève la production d'un témoignage en rapport avec l'expérience migratoire. Cette expérience peut être passée ou présente, directe ou indirecte, et ainsi concerner aussi bien la personne en situation de migration, que l' "immigré.e" et ses descendant.e.s, voire celles et ceux qui les côtoient ou les ont côtoyé.e.s.

Considérant la migration en tant qu'« expérience » de soi, d'autrui et du monde, il s'agissait de s'interroger sur les différentes manières de mettre en récit un moment vécu ou transmis ; sur les dispositifs pour capter la parole d'autrui, mais aussi pour la restituer et plus largement pour la faire résonner dans l'espace public.

L'objectif d'une telle rencontre consistait à questionner notre rôle, nos postures ou nos pratiques en tant qu'énonciateurs, producteurs et diffuseurs de témoignages.

Il s'agissait en outre de connaître les conditions et les environnements dans lesquels des récits liés à la thématique migratoire sont produits, pour mieux identifier les usages auxquels ils répondent (policier, juridique, administratif, journalistique, mémoriel ou encore artistique) ; les fonctions qu'ils peuvent avoir et les effets individuels et collectifs sur les personnes directement concernées (exilé.e.s et immigré.e.s en premier chef, mais également agents des administrations, personnel des ONG et des structures d'accueil, syndicalistes, chercheur.e.s, militant.e.s, reporters, artistes, etc).



*Dany Huyban, réfugiée cambodgienne au CPH de Cognin-les-Gorges (Isère), interviewée pour le JT des Alpes (France 3) le 2-11-2016. © P. Hanus*

En Introduction, **Marina Chauliac** rappelle que, lorsqu'un petit groupe de chercheurs, d'artistes et de professionnels du patrimoine s'est réuni pour travailler à la conception de cette journée, ses membres ont été interpellés par l'actualité et la survisibilité de ceux que l'on désigne du terme générique de « migrants » (3). Alors que les immigrés d'hier souffraient d'invisibilité, les personnes en migration occupent aujourd'hui l'espace médiatique et politique. Trois constats se sont alors imposés :

- la migration actuelle est devenue un sujet particulièrement investi par les chercheurs mais aussi par les artistes, toutes disciplines confondues : littérature, théâtre, danse, cinéma, etc.
- les témoignages sont ici multiples et multiformes ; surtout, ils sont aussi le fait des principaux concernés : production d'images par les migrants eux-mêmes et diffusion via internet ; productions artistiques où l'on trouve de plus en plus d'exemples d'œuvres non pas sur, mais réalisées avec les migrants, telle la création « *Franchir la nuit* » du chorégraphe Rachid Ouramdane (4), le projet Crossing Maps/Cartographies Traverses (5) \_ ou encore Audioscope (6)
- la figure prédominante du demandeur d'asile et donc du témoignage contraint, judiciaire aussi.

(3) C'est ainsi que dans certains médias ou réseaux sociaux sont régulièrement diffusés des reportages où la vie de personnes est donnée en spectacle, sous forme de produit médiatique : [https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/migrants/revenu-des-tenebres-le-temoignage-poignant-dun-jeune-migrant\\_2678746.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/migrants/revenu-des-tenebres-le-temoignage-poignant-dun-jeune-migrant_2678746.html)

(4) [https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2018/12/14/les-exiles-de-rachid-ouramdane-dansent-sur-l-eau\\_5397669\\_4500055.html](https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2018/12/14/les-exiles-de-rachid-ouramdane-dansent-sur-l-eau_5397669_4500055.html)

(5) <http://www.antiatlas.net/crossing-maps-cartographies-transverses/>

(6) <https://palimpseste.autresoie.com/artistique/audioscope/>



Capture d'écran d'un reportage sur le témoignage d'un naufragé. © France Info

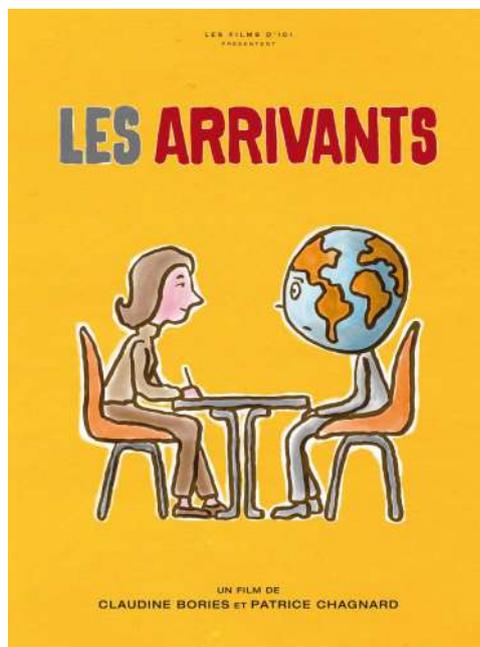
Au regard de ces différents enjeux, le groupe de travail a construit la journée autour de deux tables-rondes, l'une consacrée aux conditions de production des récits dans le cadre de situations de demande d'asile, l'autre centrée sur la fabrique de témoignages oeuvrant à une meilleure visibilité et une reconnaissance des « *travailleurs immigrés* » qui ont participé à la reconstruction de la France de l'après-guerre .

La première session repose sur un partage de réflexions et d'expériences autour du « *témoignage contraint* » dans le cadre d'une injonction policière ou administrative (demande d'asile) qui peut s'apparenter à un interrogatoire.

La seconde session appréhende le témoignage comme objet de « *connaissance/reconnaissance* » dans le champ académique, dans la production artistique et plus largement dans l'espace public.

« *FAITES ENTRER LE TÉMOIN !* »

LE TÉMOIGNAGE CONTRAINT À  
TRAVERS LE PARCOURS DE  
DEMANDEURS D'ASILE



Affiche du film *Les Arrivants* (droits réservés)

La première table-ronde débute par la projection d'un extrait du documentaire *Les Arrivants* de **Claudine Bories** et **Patrice Chagnard** (2008) : il s'agit d'un plongeon dans le quotidien de deux assistantes sociales qui tiennent des permanences pour la Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile (CAFDA). Elles y reçoivent des personnes demandant l'asile en France : une jeune Erythréenne enceinte ; une famille du Sri Lanka ; un couple d'Erythrée et son bébé. On les voit à l'œuvre, interrogeant les requérants sur leurs parcours migratoires, tentant d'évaluer la véracité de leurs dires : on cerne les persécutions subies, on trie « vérités », « mensonges » ou « omissions ». Recours indispensable, le traducteur est un médiateur essentiel durant l'entretien. Il est parfois présent, parfois sollicité à distance par téléphone. Dans un brouhaha de langues de tous les continents, le spectateur assiste médusé à ces entrevues dans un bureau exigu où s'affrontent étrangers en détresse et employées harcelées : dialogues de sourds dégénéralant parfois en drames ou en comédies.



Photogramme du film *Les Arrivants* (droits réservés)

L'animation de la table-ronde a été confiée à **Clémentine Ménétiér**, journaliste indépendante, radio installée à Grenoble, co-fondatrice du festival « *Ecoute(s)* » (7). Dans un propos liminaire elle rappelle que le parcours du demandeur d'asile met à rude épreuve la parole : « *chaque mot de travers est potentiellement dangereux* ». Censée exprimer le « vrai », la radio est un des espaces de « *conversation de la société* ». Support permettant d'entendre la voix du témoin, elle favorise une forme de transmission où chaque témoignage, entre histoire personnelle et collective, lie le témoin aux événements sociaux et politiques qui codifient la production de son récit.

(7) <http://www.gre-mag.fr/actualites/ecoutes-un-nouveau-festival-de-son-et-decoules-a-grenoble/>



Les intervenants de la 1ere table-ronde © S. Escande

### Mathilde Dubesset, coordinatrice régionale de la Cimade

Elle rappelle que la Cimade (8) reçoit les déboutés de l'asile. Les critères sont très normés en France et ne correspondent pas nécessairement au cadre mental du requérant qui se voit refuser son statut pour « *propos vagues* », « *méconnaissance du quartier* », « *confusion dans les dates* », « *incohérence dans le récit* ». Elle évoque le témoignage d'un jeune Afghan menacé en tant que Hazara par la famille de son amie Pachtoun. Une des raisons pour lesquelles il a été débouté est le fait de n'avoir pas donné le nom de la famille (ce qui n'est pas l'usage en Afghanistan) ni le nom de rue (à Kaboul on ne nomme que les grandes artères). Elle s'interroge sur la pertinence des remarques de l'agent de l'OFPPRA (9) : « *Ne peut pas donner le nom de la jeune fille* ». Il en déduit que leur relation est « *peu plausible* ». Or les femmes afghanes ne sont pas désignées par leur nom mais par leur prénom. Elle fait le constat d'une profonde méconnaissance des territoires, des usages, de la réalité du pays d'origine par les agents de l'OFPPRA. Par ailleurs, elle pointe le fait que ces témoignages très contraints mettent en grande difficulté des personnes submergées par l'émotion. Elle s'indigne de l'injonction à faire parler des personnes de violences subies dans leur pays ou durant leur voyage. Ces dernières subissent de nouvelles violences tout au long de la production de leur témoignage du fait de l'attitude suspicieuse de l'agent OFPPRA.

### Françoise Ducottet, psychologue retraitée, milite à la Cimade,

Elle rappelle que le récit s'inscrit d'abord dans le corps. Au cours de son activité professionnelle à Médecins du monde, elle a en effet pu constater chez ses patients des symptômes de stress post-traumatique (10). A partir de l'exemple des rescapés de la Shoah qui ont eu beaucoup de mal à parler de leur expérience elle s'interroge : - « *Que se passe-t-il quand l'indicible rencontre l'inaudible ?* ». Or, face à l'OFPPRA, le cadre de la prise de parole est contraint par les exigences de la demande d'asile : demande de certificat sur crédibilité, dans un contexte de suspicion. Le passage à l'OFPPRA pose donc problème. Il est redouté par les requérants qui ont peur, dans la mesure où le traumatisme attaque le processus même de la pensée, en particulier la mémoire.

(8) La Cimade est une association loi de 1901 de solidarité active et de soutien politique aux migrants, aux réfugiés et aux déplacés, aux demandeurs d'asile et aux étrangers en situation irrégulière. <https://www.lacimade.org/>

(9) L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPPRA) est l'organisme en charge du traitement des demandes d'asile, des réfugiés, des apatrides et de la protection subsidiaire. <https://www.ofpra.gouv.fr/>

(10) « *Les demandeurs d'asile qui ont vécu dans leur pays d'origine des menaces, incarcérations ou violences souffrent fréquemment d'état de stress post-traumatique compliqué d'épisodes dépressifs. Ces individus aux capacités mémorielles perturbées ne parviennent pas à effacer la violence des images dans leur esprit, ne dorment plus, sont rivés à une angoisse envahissante* ». Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky, Sarah Iribarnegaray, « *Demandeurs d'asile : pourquoi un tel déni de la souffrance psychique ?* »

[https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/03/12/demandeurs-d-asile-pourquoi-un-tel-deni-de-la-souffrance-psychique\\_5434684\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/03/12/demandeurs-d-asile-pourquoi-un-tel-deni-de-la-souffrance-psychique_5434684_3232.html)

Il entraîne la confusion et, en définitive, « *ce qui pourrait soutenir leur demande les fragilise dans leur demande : dire engendre la honte ; se raconter c'est s'exposer au dévoilement d'un secret. Ne pas poser de question peut être un moyen de se protéger* ».

Françoise Ducottet évoque l'expérience du Centre Primo Lévi <sup>(11)</sup> qui reçoit des victimes de torture et de violence politique, où l'on procède à des entretiens les plus libres possible : pas de consigne ni d'enjeu ; les témoins sont libres de parler ou de ne pas parler. Cette proposition qui leur est faite de s'exprimer spontanément est souvent très bien acceptée. Elle insiste sur le rapport de confiance qui s'établit entre le psychologue et le demandeur d'asile : « *je n'avais aucune raison de douter de leur parole* ».



C. Méténier, G. Montovan, M. Dubesset. © S. Escande

### **Giacomo Montovan, anthropologue, EHESS-CEIAS, Paris**

Il étudie spécifiquement les Tamouls du Sri Lanka, une population qui a mené une guerre pour l'indépendance entre 1983 et 2009 et subi des exactions et diverses persécutions. Il montre comment les demandeurs d'asile préparent leur demande. Tous les récits de vie sont élaborés avec de l'aide extérieure. Il existe notamment des bureaux privés qui offrent ce service, au niveau communautaire, mais certaines de ces officines ont mauvaise réputation ; elles sont accusées de vendre des histoires. Giacomo Montovan a tissé des liens d'amitié avec un certain « *Koumar* » (pseudonyme), fils d'un militant marxiste, interprète à la CNDA <sup>(12)</sup>, qui a lui-même ouvert un bureau pour aider les Tamouls à écrire leur dossier. Le demandeur d'asile arrive parfois avec une histoire « *clefs en main* ». Koumar refuse ce modèle et demande à la personne qu'elle lui raconte sa propre histoire, qu'il va ensuite arranger pour la faire rentrer dans les cases de l'administration. La question la plus difficile est de réussir à surmonter la peur de raconter son histoire. Paradoxalement, les requérants doivent être considérés comme des « *Tigres tamouls* » pour justifier la menace de mort, mais ne doivent pas trop insister, afin de ne pas être accusés d'activité terroriste. Ils ont donc tendance à minimiser leur engagement politique. Koumar écoute toute l'histoire et sélectionne les éléments nécessaires. Il collabore aussi avec des avocats. Autre difficulté, l'articulation du « *je* » et du « *nous* », lorsqu'il demande de parler en son nom propre. Il est en effet indispensable de produire un récit individuel lorsque l'on fait une demande d'asile.

(11) <https://www.primolevi.org/wp-content/uploads/2016/11/Pers%C3%A9cut%C3%A9s-au-pays-d%C3%A9bout%C3%A9s-en-France-WEB.pdf>

(12) La Cour nationale du droit d'asile est le juge des décisions de l'Office français des réfugiés. [www.cnda.fr](http://www.cnda.fr)

Or les Tamouls ont tendance à exprimer un « nous ». Il leur arrive de répondre au pluriel devant la cour, ce qui exprime une conception de la responsabilité collective. Parfois, ils disent qu'ils ont fait comme les autres. Pour les Tamouls, cela ne fait pas sens de parler de soi au singulier.

Qu'en est-il de ceux qui n'ont pas eu d'activité politique et qui ne sont pas identifiés comme Tigres tamouls, donc censés ne pas être persécutés ? Et bien ils empruntent des éléments de certains autres combattants. Cette manière d'exprimer un « nous » fait partie de l'histoire collective et sociale des Tamouls. Ils peuvent donc s'en emparer légitimement, ce qui génère des malentendus face aux juges, peu outillés pour comprendre cette dimension collective de l'élaboration du récit, d'où l'intérêt de réflexions anthropologiques sur la construction des « *identités collectives* » (13).



M. N. Fréry, © P. Hanus

### Marie-Noëlle Fréry, avocate au barreau de Lyon

Elle débute son intervention par des exemples de situations concrètes, notamment celui d'une famille albanaise victime d'une vendetta ayant fait une dizaine de morts en son sein. Elle reçoit une des victimes, jeune fille de 18 ans, pour sa demande d'asile qui lui est refusée. L'avocate apprend alors que la jeune fille n'avait pas raconté son séjour dans une communauté salésienne religieuse pendant deux ans pour être protégée. Pour autant, ces éléments nouveaux, qui auraient pu servir de preuve à la persécution de la famille, ne seront pas pris en compte par l'OFPRA. Autre exemple, celui d'un sportif de haut niveau arménien, employé comme garde du corps du frère du président. Témoin du trafic de cocaïne et d'assassinats, il est lui-même menacé de mort. L'OFPRA refuse sa demande d'asile pour le motif suivant : « *déclaration non plausible et non circonstanciée* ».

Marie-Noëlle Fréry précise ensuite qu'à la CNDA (14), 29,8% des recours font l'objet d'une ordonnance : sans convocation, sans audition, sans la possibilité pour le requérant d'être entendu. Elle précise que ces ordonnances aboutissent la plupart du temps au rejet de la demande d'asile et s'indigne de la mise en œuvre d'une procédure accélérée pour des personnes qui viennent de « *soi-disant pays sûrs* ». Enfin elle annonce que, à partir du 2 janvier 2019, dans l'intérêt d'une « *bonne administration* », il y aura désormais des visio-conférences dans les départements de l'Ain la Drôme, l'Isère, la Loire et le Rhône. Les demandeurs d'asile seront alors entendus « *à distance* » dans une salle minuscule. Il y aura d'un côté le demandeur d'asile, son avocat, éventuellement son interprète, et en face d'eux, un écran avec le juge (il siège à distance). En conclusion de son exposé, elle dénonce cette économie de moyens qui participe à la déshumanisation du processus de demande d'asile.

(13) Giacomo Mantovan (2018) « A 'tactical' use of collective history: the construction and certification of truth in life accounts for Sri Lankan Tamil asylum application in France », *Contemporary South Asia*, 26:2, 221-237: <https://doi.org/10.1080/09584935.2017.1346585>

(14) La Cour nationale du droit d'asile est le juge des décisions de l'Office français des réfugiés et apatrides.

## Dany Makeieff, formatrice ARFRIPS-Lyon, bénévole dans des foyers de protection de l'enfance

Elle a d'abord exercé en tant qu'assistante sociale au SSAE (Service social d'aide aux étrangers). Elle a ensuite entrepris un travail de recherche en sociologie sur les filles mineures non accompagnées, qui représentent un peu plus de 4% des mineurs non accompagnés. Dans son esprit l'expression « *non accompagné* », qui remplace désormais celle de « *mineur isolé* », euphémise la situation en écartant la notion de danger que vivent quotidiennement ces personnes. A leur sujet, Dany Makeieff préfère donc parler de « *jeunes filles migrantes* » en mettant l'accent sur leur isolement. Elles sont souvent en situation de transit en France et souhaitent poursuivre leur trajet vers l'Angleterre ou l'Europe du Nord. Un foyer les accueille à Lyon où elle peut régulièrement les côtoyer. Dany Makeieff déplore que le récit de vie soit peu utilisé par les travailleurs sociaux. Or, les souvenirs des jeunes filles sont morcelés du fait des épreuves du voyage, la formulation du récit crée du lien entre l'histoire d'avant et la situation présente. Elle insiste en conclusion de son exposé sur l'importance de pouvoir parler du passé et raconter son histoire, tout autant que de formuler un projet d'avenir.



Synthèse de S. Laacher, © P. Hanus

## Synthèses et conclusions de la table-ronde par Smaïn Laacher, sociologue et juge à la Cour nationale du droit d'asile

Il rappelle tout d'abord que face à l'extrême détresse des personnes en migration et du manque d'empathie des pouvoirs publics, on a raison de s'indigner. Il poursuit la réflexion à partir de son expérience d'une quinzaine d'années en tant que juge assesseur à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Il s'est en effet trouvé en charge d'évaluer la véracité des récits, « *plus fous les uns que les autres* », à partir desquels la cour devait prendre sa décision d'accorder ou non l'asile politique. La configuration de recueil des récits date des années 1980. Avant, le statut de réfugié était beaucoup plus facile à obtenir car il y avait de « *bons réfugiés* » : dissidents de l'Est, opposants sud-américains, à qui l'on accordait presque automatiquement l'hospitalité. A travers une « *procédure juridique rationnelle* », il a dû statuer sur des situations extrêmes sans posséder d'élément objectif sur ce qui lui était relaté. De son « *degré de crédulité* » dépendait donc l'avenir des personnes qu'il avait devant lui. En tant que sociologue, il précise qu'on est dans un espace à plusieurs acteurs : d'un côté des requérants et leurs avocats ainsi que les associations ; de l'autre, des représentants d'institutions « *dépositaires de la souveraineté nationale* ». Les juges parlent en effet « *au nom de la France* », puisqu'on leur délègue l'autorité légitime.

Pour éviter le piège du classement arbitraire des témoignages dans les catégories du « vrai » et « faux », Smaïn Laacher plaide pour la notion de vraisemblable. Les juges aujourd'hui sont davantage informés sur la situation géopolitique des pays d'origine des populations migrantes qu'il y a quelques années.

Mais, demande-t-il, « que signifie statuer sur des faits qui se sont produits à des milliers de kilomètres de la France, et mesurer leurs effets sur des personnes qui n'ont pas les mêmes référents culturels que leurs juges ? » Cela n'a aucun sens de demander à une femme d'Anatolie analphabète : « pourquoi avez-vous été persécutée ? ». Elle vit la confusion des sphères. Seul l'avocat qui connaît bien le dossier peut répondre car la catégorie d'entendement des juges n'est pas celui des requérants.

Dès lors, comment faire confiance, dans une configuration asymétrique où prime la défiance ?

### **Cartes postales sonores de Vénissieux : performance musicale de La tribu hérisson**

La séance de la matinée se clôture par une performance musicale de La tribu hérisson : des cartes postales sonores réalisées à Vénissieux (Rhône), accompagnées au clavier, à la guitare et au chant par Serge Sana et Xavier Saïki <sup>(15)</sup>. Pendant la pause déjeuner, les participants ont également pu écouter d'autres installations sonores appelées « arbres à casques » : (parasols munis de sept lecteurs mp3 et casques audio chacun) laissés à disposition du public en libre écoute. Les sons diffusés proviennent d'un travail de collectage réalisé dans les quartiers Monmousseau- Minguettes (Vénissieux). Des documents étaient également consultables près des parasols permettant de donner des clés de compréhension de l'installation.



Xavier Saïki, © La tribu hérisson ou droits réservés

---

(15) <https://latribuherisson.com>

*« J'AI DES CHOSES À VOUS DIRE ! »*

*MÉMOIRES ET ACTUALITÉ  
DES MIGRATIONS*

*TÉMOIGNER POUR EXISTER  
ET RÉSISTER*

La table-ronde de l'après-midi a été animée par **Philippe Hanus** qui ouvre la séance par la présentation d'une courte vidéo, provenant des archives de l'agence IM'média, présentant le chanteur du groupe Carte de Séjour, Rachid Taha (récemment disparu) détournant la chanson de Charles Trénet « *Douce France* » lors du concert géant de la Concorde en 1985 <sup>(16)</sup>. Cette reprise iconoclaste qui pose la question de l' « *intégration à la française* » fait de lui le témoin des conditions de vie des enfants d'immigrés maghrébins.

« *Témoigner pour exister et résister* » : c'est faire entendre la voix des minorités sociales fréquemment stigmatisées. Au cours de cette deuxième séquence, l'auditoire s'interroge sur la dimension politique de la recherche qui traverse nombre d'initiatives : parler, raconter son histoire, écouter l'histoire de l'autre dans un espace partagé permet de se construire « *en commun* » et de cesser d'être invisible. Ainsi les « *subalternes* » peuvent-ils affirmer la force d'une identité collective et une fierté de leur lieu d'ancrage (le quartier, la ville). Les cercles de parole en commun ne permettent-ils pas d'ouvrir un espace d'expression éloignée de l'ordre social dominant ?

### **Mogniss H. Abdallah, Agence IM' Media : l'immigration par elle-même de 1983 à nos jours**

Il présente IM'média <sup>(17)</sup>, agence de presse écrite, photographique et audiovisuelle spécialisée dans l'immigration, les cultures urbaines et les mouvements sociaux. Il rappelle le début de cette aventure éditoriale, ayant pour objet le développement de la communication sociale dans les quartiers populaires et l'accès des populations issues de l'immigration aux médias, liée à son engagement personnel en 1979 à Nanterre. Il avait organisé la représentation d'une pièce de théâtre sur les jeunes de banlieue et les manifestations au lycée Saint-Cloud et a eu à faire face à une procédure d'expulsion annulée après de fortes mobilisations et le soutien de la Cimade : « *Mais, dans les communiqués de presse des associations de soutien, les termes ne nous convenaient pas* ». Donc, l'idée est née de s'autonomiser en se référant à l'expression de Mao : « *qui n'a pas fait d'enquête n'a pas le droit à la parole* ». C'est lors de la Marche pour l'égalité et contre le racisme de 1983 que se constitue l'association : « *Avec des jeunes gens en colère contre l'absence de couverture par les médias officiels des premières étapes de la Marche, on est venu pour l'étape de Valence avec le journaliste Noël Mamère, en expliquant l'intérêt de cette étape : faire le lien entre les luttes des anciennes générations de « travailleurs immigrés » et la génération de la Marche, dont l'enjeu était l'égalité des droits entre Français et immigrés et entre Français tout court. On a expliqué que Valence, ville ouvrière, était un symbole intéressant pour les luttes immigrées, puisqu' il y avait eu une grève de la faim pour les « sans-papiers »* <sup>(18)</sup>. A partir de cette étape, la télévision nationale a relayé l'événement et le prêtre Christian Delorme, l'un des principaux instigateurs de la Marche, a pu annoncer l'objectif de mobiliser 100 000 personnes à Paris. L'agence IM'média cherchait à trouver des articulations pertinentes entre intérêts particuliers et intérêt général : des luttes traditionnelles dans le monde du travail à celles pour les droits des femmes, ou celles des sans-papiers, etc. Elle n'est pas conçue comme un lieu de témoignage captif mais d'auto-représentation des gens tels qu'ils sont. L'agence IM'Média a essayé de diffuser l'auto-appellation « *Beur* » comme signe politique, à l'instar du « *black is beautiful* » mais cela a fini par ethniciser le slogan. De nos jours, l'agence IM'média organise la sauvegarde et la mise en valeur de ces archives et documents et favorise la constitution d'une mémoire audio-visuelle de l'immigration et des mouvements sociaux.

(16) <https://www.youtube.com/watch?v=zPJlwgyu994>

(17) <https://www.agence-immedia.org>

(18) Des ouvriers tunisiens ont observé une grève de la faim dans les locaux de la cure de l'église Notre Dame : <https://fresques.ina.fr/rhone-alpes/fiche-media/Rhona00247/la-greve-de-la-faim-d-ouvriers-tunisiens-a-valence.html>



M. H. Abdallah. © S. Escande

### Sarah Clément, *Génériques* : archives et mémoires des migrations en France et en Europe

Cette association, pionnière en France dans la mise en visibilité des mémoires et de l'histoire de l'immigration, a été créée en 1987 par des militants associatifs défendant les droits des immigrés autour de Saïd Bouziri et Driss El Yazami (19). A l'origine *Génériques* s'était donné comme objectif de recueillir les archives de l'immigration, car on constatait beaucoup de manifestations mais pas d'archives. L'association a donc lancé une vaste campagne d'archivage oral entre 1968 et 1988. Plus récemment *Génériques* a créé la revue *Migrance* et le portail d'archives en ligne *Odysséo*, puis a accompagné le projet européen « *Special Unknow* » : témoignages de non ressortissants de l'Union européenne qui ont le statut de réfugié ou un titre de séjour. La démarche consiste à faire parler les personnes sur leur situation en Europe au moyen d'enquêtes réalisées par des membres de leur communauté d'origine. Il fallait accepter d'être filmé, de dévoiler son statut juridique... à Bochum, Antwerp, Paris et Turin. C'est ainsi qu'ont été réalisés quarante entretiens dans chaque ville. Les gens étaient contents de se raconter. Cette initiative a cependant des limites concernant notamment la définition de la « communauté d'appartenance ». On ramène en effet toujours les personnes en migration à une supposée origine « communautaire ». Sarah Clément propose un extrait d'un entretien avec un témoin cambodgien réfugié né sur la route de l'exil : « *Le gap entre la misère vécue par ma famille et ce que je vis aujourd'hui à Paris, c'est merveilleux* ». La plupart des témoins ont apprécié participer à une expérience leur ayant permis de se raconter (20).

### Warda Houti, ARALIS, réseau Traces :

De nos jours elle anime l'association Al fenzine dans le Haut Atlas marocain, région qui a produit beaucoup de main d'œuvre en France et en Hollande (21). Warda Houti a une longue expérience de militantisme, notamment au sein de la Marche pour l'Égalité. En 1990, elle prend la direction d'ARALIS, une association qui gère l'hébergement de travailleurs immigrés en région lyonnaise. Elle succède à une longue lignée de militaires ayant parfois servi dans les colonies (comme dans de nombreux foyers de travailleurs migrants) qui avaient mis en place un règlement très strict sur le droit d'entrée des « *travailleurs migrants* », dont on pensait qu'il ne serait là que temporairement. Au fil du temps ces hommes se sont installés à demeure et sont devenus invisibles. Personne ne les connaissait, n'en parlait : on les appelait les « *Sonac* » (diminutif de Sonacotra, organisme gestionnaire de foyers de travailleurs étrangers) ou les « *blédards* » (natifs du bled, autrement dit des « *ploucs* »), ceux qui sont restés dans l'entre soi. Dans les foyers dortoirs, le seul espace d'intimité de ces hommes est l'armoire en métal. « *En tant que femme dirigeant un univers d'homme, j'ai voulu relever un défi : sortir ces lieux de relégation de l'oubli* ».

(19) [www.generiques.org/](http://www.generiques.org/)

(20) Au moment où nous publions cette synthèse, nous apprenons que *Génériques* cesse ses activités : <https://blogs.mediapart.fr/sabah-chaib/blog/181218/clap-de-fin-pour-generiques-voir>

(21) Projet solidaire pluridisciplinaire dans le Haut-Atlas marocain. Son objectif : soutenir le développement du village d'Anguelz : <https://www.alfenzine.com/>

Lorsqu'elle prend ses fonctions, Warda Houti met aussitôt en place un plan de rénovation de cet habitat indigne : « *Ces logements devaient être temporaires et ils sont encore là quarante ans après. Il fallait créer un mouvement pour transformer le droit au logement, pour que ces lieux puissent aussi accueillir des jeunes issus de l'immigration. On a donc amorcé un travail de raccordement de ces foyers à la ville* ». Warda Houti a ensuite travaillé avec le milieu artistique rhônalpin (musiciens, comédiens, photographes...) pour faire résonner la parole des 4000 locataires d'Aralis. Le but n'était pas de recueillir des témoignages mais de faire sortir les personnes de l'inexistence sociale (Armand Gatti), en les rendant visibles. La collaboration avec les artistes et les chercheurs avait pour but de faire bouger les représentations : « *On a donc tenté de créer de la connaissance pour aboutir à la reconnaissance. C'est comme ça qu'on a créé la première biennale Traces, pour laquelle José Arcé a monté l'exposition « Armoires/mémoires »*. Il y a eu également la création théâtrale les « *Cent voix, le silence des braves* » puis, pour toucher encore davantage de public, on a créé le « *voyage à Rhin-Danube* », une sorte de parcours mémoriel et muséal du « *travailleur immigré* », du recrutement en Afrique du nord, jusqu'à la vie en foyer.

## Laurent Bazin et Mohammed Bridji, collectif *Le paria*, ou l'écriture à quatre mains



Mohammed Bridji, © S. Escande

Mohammed Bridji est né à Oran. Il quitte l'Algérie avec ses parents à l'âge de sept ans, d'abord pour l'Allemagne, puis pour la France en 1997. Son enfance est marquée par l'expérience de la misère et de l'instabilité résidentielle. Placé en foyer pour mineurs par les services sociaux français à l'âge de quinze ans, il vit une jeunesse insoumise qui le conduit à plusieurs reprises en prison. Privé de titre de séjour à la suite d'une incarcération de quatre ans, il est refoulé en 2012 vers l'Algérie qu'il ne connaît pas. De retour en France, il souhaite se consacrer à son métier : la cuisine. Il doit alors se battre pour obtenir le titre de séjour qui lui avait été refusé et faire ainsi reconnaître ses droits les plus élémentaires (il a reçu un OQTF (22)). Laurent Bazin, anthropologue chargé de recherche au CNRS, étudie les transformations du travail dans le contexte de la globalisation, en s'appuyant sur des enquêtes de terrain dans des sociétés très différentes. Ayant rencontré Mohammed en Algérie, il s'est engagé à ses côtés pour « *lui donner voix* ».

C'est à partir de cette rencontre qu'est créé le collectif « *Le paria* (23) » (un intouchable en Inde (24)) « *pour ne pas se laisser broyer par le système* ». Laurent Bazin explique : « *Mohammed ayant été arrêté, quand il est sorti de prison il n'avait plus de papiers car ceux qui vont en prison ne peuvent les renouveler. Il suffit d'un contrôle de police et on les expulse. Souvent ce sont des personnes sans réseaux, sans famille* ». Et l'anthropologue de poser une question à la société française : « *Qu'est-ce qui est refoulé ? La question algérienne ?* ». Laurent Bazin possède un savoir-faire dans l'écriture qui permet à Mohamed de s'exprimer à travers une forme d'écriture du réel, dans l'immédiateté. Il précise : « *L'écriture est devenue une arme de combat grâce à Laurent, alors que cela fait vingt-neuf ans que je vis en France. Avant je fréquentais des bandits, maintenant je fréquente les intellectuels.* ». Laurent Bazin : « *J'avais un peu participé au réseau RESF, et je connais la complexité des situations migratoires et la nécessité de vite réagir. Ce que me racontait Mohammed était fort et je lui ai donc proposé d'écrire un livre une fois revenu en France.*

(22) L'obligation de quitter le territoire français (OQTF) est la principale mesure d'éloignement qui concerne les étrangers en France.

(23) L'association *Le paria* a pour principe d'allier les actions militante et politique, le registre scientifique et la création artistique. Elle ambitionne de promouvoir les connaissances sur toutes les formes d'exclusion sociale, en particulier liées à l'origine, à la religion, aux préjugés racistes, dans le contexte contemporain ou relevant de l'histoire coloniale et postcoloniale ; <https://leparia.fr/>

(24) Le Paria est également le nom d'un journal des années 1920, dirigé par Hoshi Minh pendant la colonisation de l'Indochine.

Il y avait une double visée : mener un combat pour la dignité et la reconnaissance de jeunes stigmatisés, mais aussi contre la violence des institutions françaises, et contre les discours mensongers sur la « réinsertion » produits par les pouvoirs publics. Et donc l'aider à mener un combat pour reconstruire sa vie. Le livre est intitulé « Le retour du refoulé ».

## Séréna Naudin, Karine Gatelier, association Modus Operandi, Grenoble



Emission l'atelier radio "A plus d'une voix" réalisée en public pendant les Rencontres de géopolitique critique sur les frontières à Grenoble avec François Gemenne et Anne-Laure Amilhat Szary. © P. Hanus

En introduction à leur propos, les deux intervenantes proposent l'écoute d'une production radiophonique intitulée : « *La voix qui crie dans le désert* <sup>(25)</sup> ». Depuis octobre 2017, Modus Operandi <sup>(26)</sup> co-anime une émission mensuelle sur Radio-campus à Grenoble, nourrie de témoignages directs de demandeurs d'asile et exprimant les raisons qui les ont contraints à quitter leur pays :

« Pour nous, demandeurs d'asile, l'Europe est devenue un désert. Personne n'est disposé à nous entendre. Les lois qui sont votées continuent de restreindre nos droits et de rendre plus difficiles nos démarches. C'est comme si on criait et qu'il n'y avait personne. Le rêve s'est interrompu en Europe. Le désert est une métaphore pour décrire le calvaire qu'on traverse ici en France avec les questions administratives ».

Derrière les micros se retrouvent les initiatrices de l'atelier radio, les participant.e.s et les professeurs de français bénévoles. L'atelier radiophonique offre ainsi l'opportunité d'engager des débats entre différents acteurs (demandeurs d'asile, militants, enseignants, chercheurs) et de manière horizontale, « de dire tout haut ce qu'on pense tout bas. Avec la radio, on peut se faire entendre ». Un travail collectif préalable est mené pour réaliser des interviews, pour rencontrer des personnes qu'on n'aurait pas l'occasion de découvrir autrement et de leur permettre de s'exprimer sur leurs propres trajectoires. Les enregistrements sont montés en objets sonores pour lesquels sont organisées des écoutes publiques (écoutes dans le noir, promenades sonores). Séréna Naudin et Karine Gatelier reviennent ensuite sur les enjeux de cette prise de parole :

- la revendication d'un droit à la visibilité
- une tentative d' (auto)émancipation par la parole.

Bien des obstacles demeurent cependant :

- La position de la personne dans la société, qui subit un processus d'altérisation radicale et d'infériorisation. Paradoxalement, le modèle intégrateur « à la française » produit une forme d'homogénéisation et un effacement des singularités. De cette situation politique complexe découle une vraie difficulté pour « prendre sa place » dans le pays d'adoption.
- Victimisation et incapacité à dire « non » ; obligation de répondre (témoignage contraint).

En la circonstance, la méthodologie de Modus Operandi consiste donc à ne surtout pas reproduire l'injonction à se raconter (subalternisation), telle que vécu dans le parcours de demandeur d'asile. L'engagement politique et éthique de Modus Operandi consiste donc à permettre une réflexion collective, la plus horizontale possible sur « ce qui se passe dans la société » en ouvrant un espace de paroles plurielles et parfois dissonantes : « - On vous propose de faire de la radio sur ce qui vous intéresse, en renversant les rôles : ce sont les exilé.e.s qui posent des questions à des invité.e.s français.e.s. Au niveau de la recherche, on combine ainsi plusieurs savoirs, y compris le leur, en faisant équipe avec eux. Cela favorise le décentrement réciproque. Au final, on témoigne ensemble de ce qui se passe dans la société ». Les deux intervenantes de conclure qu'à travers la combinaison de cette méthode et le média radio, on crée une double relation extrêmement enrichissante.

(25) <https://campusgrenoble.org/podcast/la-voix-qui-crie-dans-le-desert-plateau-2-2-5-2-2-2/>

(26) L'association Modus Operandi a pour objectif de diffuser une approche constructive du conflit. Pour ce faire, elle mène des activités de recherche participative et de formation - enseignement académique et cours en ligne - à destination de professionnels confrontés sur le terrain à des situations conflictuelles. Modus Operandi s'est récemment impliqué dans l'organisation des Rencontres de Géopolitique Critique. [www.modop.org/](http://www.modop.org/)

## Synthèse et conclusions de la deuxième table-ronde par Jacques Barou, socio-anthropologue CNRS, laboratoire Pacte, Grenoble :

En conclusion des rencontres, Jacques Barou invite l'assemblée à réfléchir aux mutations des mouvements migratoires et à leurs représentations dominantes, rappelant au passage que témoigner, « *c'est s'exprimer pour être entendu* ». Le contexte historique crée en effet des perceptions différentes de ces phénomènes, comme par exemple entre les « *boat people* » du Sud-est asiatique (victimes des régimes totalitaires d'inspiration marxiste et à ce titre bien accueillis par les responsables politiques des « *démocraties libérales* ») à la fin des années 1970 et les « *migrants clandestins* » qui traversent la Méditerranée aujourd'hui. On est ainsi passé de la production de « *grands récits* » par les représentants de causes jugées nobles, du dissident de l'URSS au réfugié ayant fui les dictatures militaires de l'Amérique latine, à l'écriture de « *petits récits* » dont les auteurs n'auraient d'autre identité que celle de « *migrant* » ; c'est le drame de l'expérience migratoire contemporaine.

Il existe des témoignages porteurs d'une certaine forme de provocation (Rachid Taha du groupe Carte de séjour singeant l' « *accent du bled* » dans la reprise de « *Douce France* » de Trenet), à travers laquelle s'exprime toutefois une authentique demande de reconnaissance : l'acceptation au sein de la société française des descendants d'immigrés.

Certains témoignages ont encore du mal à s'exprimer et à être audibles, comme celui des chibanis, lesquels ont pourtant des expériences riches à transmettre.

Il y a également des témoignages à caractère social et politique, comme ceux des luttes des « *travailleurs immigrés* » après 1968, montrant que ces derniers ne font pas que subir, mais sont également acteurs à part entière au côté des organisations syndicales.

Le témoignage fait le lien entre les générations et entre différentes catégories de populations. Il peut même constituer un véritable héritage (au sens de ce qui est transmis de génération en génération), comme les témoignages des différentes composantes de la « *communauté arménienne* » présentés au Cpa à Valence.

Au cours de cette riche journée, les participants ont pu constater combien le témoignage en lien avec la migration revêt des enjeux particuliers, à l'échelle nationale autant que locale, ne serait-ce que du fait du manque d'archives écrites pour retracer l'histoire des différentes expériences migratoires. Les récits des immigrés (enregistrés, filmés, retranscrits, archivés, etc.) permettent en effet de mettre en lumière une histoire laissée de côté, un « *non-lieu de mémoire* », pour reprendre les termes de Gérard Noiriel en réponse aux « *lieux de mémoire* » de Pierre Nora (27).

La prise en considération du témoignage des personnes en migration, quel que soit leur parcours, permet ainsi d'esquisser le portrait de la France telle qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire celui d'une société plurielle, enrichie de nombreux apports extérieurs, hier et aujourd'hui.



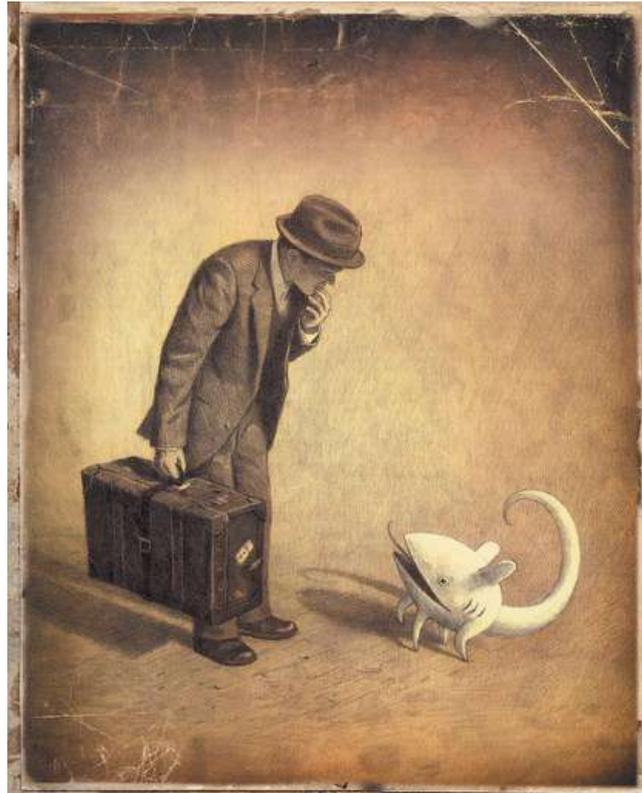
Écoute de témoignage sur le passage de la frontière au Muséobar de Modane (Savoie) © Muséobar

(27) Smaïn Laacher, Patrick Simon, « *Itinéraire d'un engagement dans l'histoire. Entretien avec Gérard Noiriel* », *Mouvements*, 2006/3 (n° 45-46), pp. 209-219.

URL : <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2006-3-page-209.htm>

## ***Là où vont nos pères* de Shaun Tan, BD-concert de Florent Hermet**

Cette journée extrêmement riche et dense s'achève au Train théâtre à Portes-les-Valence où, dans le cadre du festival Migrant'scène, est jouée une adaptation musicale de la bande-dessinée de Shaun Tan : *Là où vont nos pères*, témoignage à portée universelle sur la figure de l'immigrant : « Un homme fait sa valise. Il quitte sa femme et sa fille. Il embarque à bord d'un navire pour traverser l'océan. Destination : la terre promise, un pays inconnu. Cet homme est un émigrant. Là-bas, dans ce pays nouveau et étrange où il doit réapprendre à vivre, il rencontrera d'autres gens, exilés comme lui, eux aussi perdus dans ce monde nouveau... ». Florent Hermet s'inspire de ce récit et de ces images fortes pour créer, seul avec sa contrebasse une musique intérieure, douce et puissante, entre écriture et improvisation (28).



*Couverture de la Bande dessinée Là où vont nos pères, © Shaun Tan (droits réservés)*

---

(28) Projection et mise en image par Antoine Asselineau, d'après le chef d'oeuvre de Shaun Tan. <https://laouvontnosperes.jimdo.com/>

## Pour aller plus loin ....

Mogniss H Abdallah, « *J'y suis, j'y reste ! Les luttes de l'immigration en France depuis les années soixante* », éd. Reflex, Paris, 2000.

Abdellatif Chaouite, Marina Chauillac, Philippe Hanus, Sarah Mekdjian, « *La Biennale Traces en Auvergne-Rhône-Alpes. Enjeux d'un réseau d'acteurs régionaux pour penser les mémoires, l'histoire et l'actualité du fait migratoire* », *Hommes & Migrations*, 1316, 2017/1, pp. 151-162. URL : <https://www.cairn.info/revue-hommes-et-migrations-2017-1-page-151.htm>

Abdellatif Chaouite, Marina Chauillac, Philippe Hanus, (coord.) « *Les sentiers de la dignité* » *Ecarts d'identité* n°131, 2018.

Noël Barbe, « *Démocratie patrimoniale et figure de l'immigré* », in Tornatore Jean-Louis (dir.), *Le patrimoine comme expérience. Implications anthropologiques*, Editions de la MSH, Paris, 2019, pp. 273-298.

Laurent Bazin, « *Recherche et engagement : de l'identité nationale au paria* », propos recueillis par François Brun, *Migrations Société*, n° 170, 2011/4, pp. 119-133.

Stéphane Beaud, « *Paroles de militants "beurs". Notes sur quelques contradictions d'une mobilisation politique* », *Genèses* 2000/3 (n° 40), pp. 131-143.

Stéphane Beaud, « *La France des Belhoumi* », Paris, La Découverte, 2018.

Nathalie Bernardie-Tahir, Camille Schmoll, « *La voix des chercheur(e)s et la parole du migrant* », *Carnets de géographes* [En ligne], 4 | 2012, mis en ligne le 01 septembre 2012, consulté le 24 novembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/cdg/1000>

Hélène Bertheleu, Véronique Dassié, « *Les mémoires des migrations au musée ? Questions patrimoniales et dynamiques anthropologiques* », in Tornatore Jean-Louis (dir.), *Le patrimoine comme expérience. Implications anthropologiques*, Editions de la MSH, Paris, 2019, pp. 249-271.

Arsène Bolouvi « *Migration « clandestine » et recherche biographique : le récit de soi comme support de résistance* », *Le sujet dans la cité*, vol. 4/ 1, 2015, pp. 110-121.

Coline Cellier, Karine Gatelier, Serena Naudin, « *Expérimenter le travail en atelier pour questionner les usages des mots* », in Morgane Cohen, Claske Dijkema, Karine Gatelier (dir.), *Cahier des 3eme rencontres de géopolitique critique du savoir*, Grenoble, 2018, pp. 73-89.

Marina Chauillac, et Nancy Venel. « *Patrimonialiser l'immigration via les témoignages : enjeux et embûches* », *Communications*, vol. 100, no. 1, 2017, pp. 105-119.

Fabien Didier Yene, Frédéric Detue, « *Témoigner en migration, témoigner de sa migration* », *e-Migrinter* [En ligne], 16 | 2017, consulté le 06 février 2019. URL : <https://journals.openedition.org/e-migrinter/930>

Philippe Hanus, « *"Douce France" par Carte de Séjour. Le cri du "Beur" ?* », *Volume !*, 12 : 1 | 2015, 123-137. <https://journals.openedition.org/volume/4595>

Axel Honneth, « *La théorie de la reconnaissance: une esquisse* », *Revue du MAUSS*, 2004/1 (n° 23), p. 133-136. DOI : 10.3917/rdm.023.0133. URL : <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2004-1-page-133.htm>

Smaïn Laacher, « *Croire à l'incroyable. Un sociologue à la Cour nationale du droit d'asile* », Paris, Gallimard, 2018.

Alexis Nouss, « *La condition de l'exilé* », Paris, Maison des Sciences de l'homme, 2015.

France Culture : « *Les récits des migrants : "croire à l'incroyable"* » :

<https://www.franceculture.fr/emissions/signes-des-temps/les-recits-des-migrants-croire-a-lincroyable>